

# Les faillites d'entreprise grèvent les comptes du régime de garantie des salaires

27/10/09

**Les employeurs paient désormais 0,4 % de la masse salariale au titre de la garantie des salaires pour les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire. En dépit de ce relèvement, le régime est encore déficitaire.**

Plus de 3,5 millions d'euros pour New Fabris en août, 2,3 millions pour Heuliez en septembre, 15 millions pour Nortel en octobre : ces derniers mois, l'assurance pour la garantie des salaires, qui assure le paiement des salaires et des indemnités de licenciement aux salariés dont l'entreprise est entrée en redressement ou en liquidation judiciaire, a signé de très gros chèques. Sur les neuf premiers mois de l'année, les avances versées aux mandataires judiciaires ont progressé de 51,5 % par rapport à la même période l'an dernier, à 1,534 milliard d'euros. Et le rythme ne semble pas se démentir : sur la première quinzaine d'octobre, ce sont déjà 113 millions d'euros d'avances qui ont été versés, contre 195 millions d'euros sur l'ensemble du mois de septembre.

Pour faire face aux conséquences de la hausse des défaillances d'entreprises, les fiches de paie qui seront envoyées ces prochains jours aux salariés affichent, pour la troisième fois de l'année, un relèvement de la cotisation du Fonds national de garantie des salaires (FNGS), passée de 0,3 % à 0,4 % au 1<sup>er</sup> octobre. Exclusivement financée par l'employeur, la cotisation est basée sur le salaire brut, plafonné à 11.436 euros.

### Récupérations d'avances

Les hausses précédentes n'ont pas réussi à équilibrer les comptes de ce régime : au 20 octobre, le déficit s'élevait à 219 millions d'euros. Celui-ci, toutefois, semble avoir amorcé sa décrue, observe Thierry Méteyé, directeur de la Délégation Unedic AGS. Et il a déjà été supérieur : en 2003, un relèvement insuffisant du taux de cotisation, pourtant porté à 0,45 %, avait creusé le déficit au-delà de 600 millions d'euros.

Malgré la crise, les récupérations d'avances, par exemple lorsque des cessions d'actifs de l'entreprise interviennent, fonctionnent bien, note Thierry Méteyé. Sur les neuf premiers mois de l'année, 434,6 millions d'euros ont été récupérés, en hausse de 9,4 % par rapport à la même période 2008. Et 60 millions d'euros ont été reçus sur les vingt premiers jours d'octobre. « *Nous avons beaucoup sensibilisé le Conseil national des mandataires administrateurs judiciaires et ils jouent le jeu* », juge Thierry Méteyé. « *Quand il y a de l'argent, il va vers nous en priorité.* »

VERONIQUE LE BILLON, Les Echos